

Prévention & Santé au Travail en Franche-Comté

Maintien en emploi Parlons cas concret!





Frédérique ACCOGLI Assistante de Service Social OPSAT



Emilie LELONG Référente en Maintien en Emploi Ergonome/Psychologue du Travail OPSAT

OPSAT: Implantation et chiffres clés





15 078

ENTREPRISES ADHÉRENTES TOUS SECTEURS CONFONDUS SAUF BTP ET AGRICOLE



4

DÉPARTEMENTS DE LA RÉGION COUVERTS PAR NOS ACTIONS



202

COLLABORATEURS À VOTRE ÉCOUTE



171 800

SALARIÉS SUIVIS



Prévention & Santé au Travail en Franche-Comté

Maintien en emploi De quoi parle t'on ?





Les enjeux du maintien en emploi



- Favoriser le bien vieillir au travail: allongement des carrières et de l'espérance de vie.
- Limiter le risque d'inaptitude



l'employeur

Enjeux pour

- Conserver des compétences
- Répondre aux obligations en termes de droit du travail:
 - → Prévention des risques professionnels
 → Obligation de reclassement
 → Obligation d'emploi des TH (6%)
- Coût direct et indirect



salarié

<u>e</u>

pour

Enjeux |

- Préserver sa santé
- Rester employable
- Limiter

 l'impact sur la
 vie sociale et
 familiale
- Eviter le risque d'exclusion

Enjeux pour la société



Quelles sont les étapes clés d'une démarche réussie?



Les étapes clés du maintien en emploi







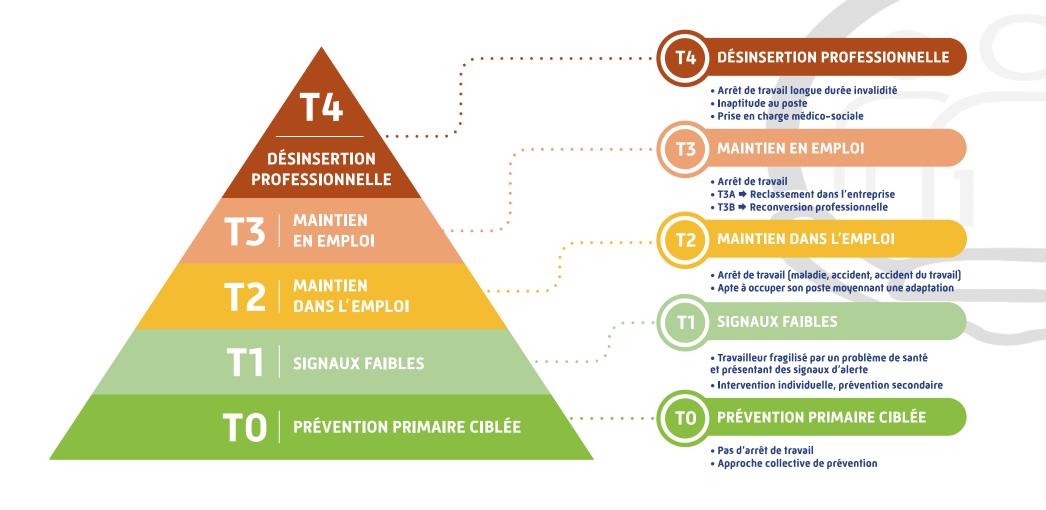








Maintien en emploi: la pyramide des fragilités





Prévention & Santé au Travail en Franche-Comté

Quels acteurs et organismes solliciter?



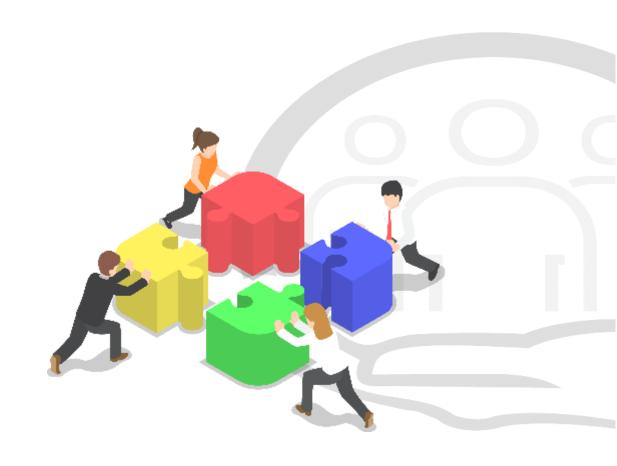
Les missions d'OPSAT

- OPSAT : Missions
- La visite de pré-reprise, un outil essentiel du MEE
- Le Pack' Santé
- Focus sur le Service Social

OPSAT: Les équipes

Qui sommes nous?

- Travail en équipe pluridisciplinaire
 - 1 Médecin du Travail (Coordonnateur)
 - 1 Infirmier(e) de Santé au Travail
 - 1 Assistante médicale
 - 1 Assistante de Service Social
 - 1 Conseillère en Emploi
 - 1 ATST partagée
 - IPRP sur appel à compétences



Les 4 missions d'OPSAT

• Mission première : éviter toute altération de la santé des salariés du fait de leur travail



La visite de pré-reprise

> A pour seul but de « favoriser le maintien dans l'emploi »



- Elle concerne tous les salariés en arrêt de travail.
- Elle est proposée obligatoirement à partir de 90 jours d'arrêt de travail,
- ❖ Pour mieux anticiper d'éventuelles difficultés de reprise, elle devrait toujours avoir lieu le plus en amont possible
- De fait, elle peut avoir lieu avant et être renouvelée plusieurs fois
 - > Est à l'initiative exclusive du :
 - Salarié
 - Médecin traitant
 - Médecin conseil



La visite de pré-reprise

Elle permet de :

- De passer à l'étape 2: faire un diagnostic de la situation de la personne
- De conseiller et d'orienter le salarié vers les dispositifs & les partenaires susceptibles de l'accompagner dans son parcours
- De passer à l'étape 3 : d'enclencher un travail d'équipe pour recherche des solutions pour favoriser le Maintien en Emploi

2.Diagnostic de situation

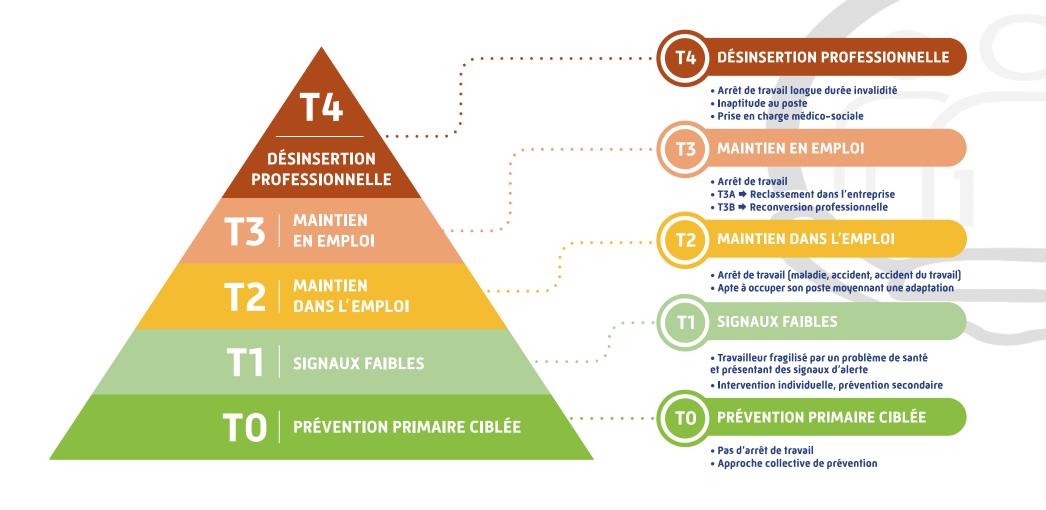
3.Recherche de solutions

Inaptitude : de quoi parle t'on ?

- L'inaptitude médicale désigne, pour un salarié, l'incompatibilité entre son état de santé et la charge physique ou mentale de son poste de travail.
- Elle est envisagée par le Médecin du Travail à l'issue d'une visite médicale, elle est toutefois prononcée à l'issue d'une procédure précise.
 - > Seul le Médecin du travail ou, sous son autorité, un collaborateur médecin, est habilité à prononcer un avis d'inaptitude.



Maintien en emploi: la pyramide des fragilités



Les partenaires internes OPSAT : Pack santé



4.Mise en œuvre de solutions



Le Service Social OPSAT

➤ Au-delà de la réglementation, un besoin qui s'est concrétisé par la création du Service Social en septembre 2017





Frédérique ACCOGLI
Assistante de Service Social / Référente
Secteurs d'intervention : Franche-Comté



Maryline MILLE

Conseillère en Emploi

Secteurs d'intervention : Marnay, Gray, Dole,



Joëlle MANGEL

Conseillère en Emploi

Secteurs d'intervention : Belfort, Etupes, Lure et Luxeuil Les Bains



Bénédicte BOIVIN

Conseillère en Emploi

cteur d'intervention : Champagnole, Morez , Saint-Claude et

Pontarlier



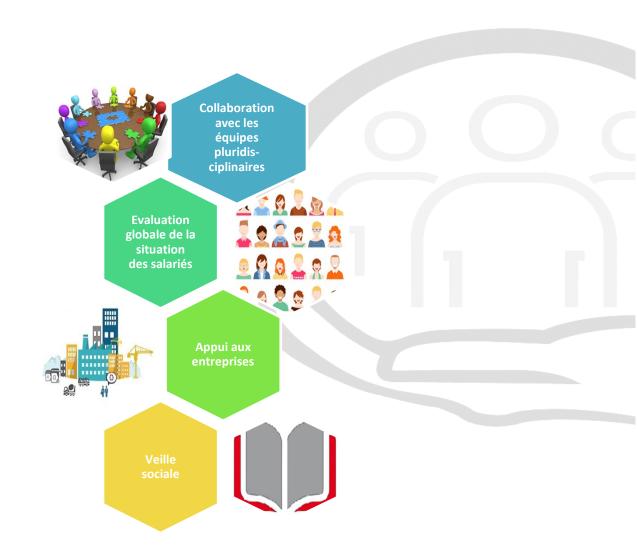
Frédérique VUILLOT

Conseillère en Emploi

Secteur d'intervention: Lons Le Saunier

Les missions du Service Social

Situé à l'interface entre vie au travail et vie hors travail, le service social répond aux besoins des employeurs et des salariés en agissant sur différentes problématiques tant professionnelles que personnelles.



Les missions du Service Social

Notre service social s'intègre dans une véritable complémentarité de travail avec les équipes pluridisciplinaires :



- Dans la recherche de solutions adaptées afin d'anticiper et de gérer les inaptitudes, les restrictions et le handicap des salariés -> chaque situation donne lieu à des échanges avec les équipes pluridisciplinaires et les partenaires du Maintien en Emploi
- En appui aux entreprises sur les questions sociales et de santé : accès aux droits et accompagnement des personnes en arrêt maladie ou accident de travail, préparation du retour vers le travail, reclassement professionnel, formation...,
- Dans la fonction d'alerte et d'observation sociale en permettant aux entreprises de mieux connaître les problématiques et besoins auxquels sont confrontés leurs salariés.

Les missions du Service Social- Comment

- Evaluer la situation globale des salariés
- Accompagner le salarié dans le cadre du maintien en/dans l' emploi :
 - Information sur les différents dispositifs :
 - Dispositifs de droit commun : bilan de compétences, formation (compte personnel de formation notamment), télétravail
 - En lien avec l'assurance maladie : arrêt de travail pour maladie ou AT/MP, temps partiel thérapeutique, invalidité, incapacité...
 - Accompagnement dans ses démarches

Les missions du Service Social- Comment

- Orienter le salarié vers les partenaires extérieurs :
 - MDPH : pour les dossiers de demandes de Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé
 - CAP EMPLOI lorsque le salarié est reconnu travailleur handicapé
 - Le service social de l'assurance maladie pour la mise en place d'un essai encadre, d'une formation (bilan de compétence) pendant l'arrêt ou d'un contrat de rééducation professionnelle en entreprise
 - -Les organismes habilités dans le conseil en évolution professionnelle lorsque le salarié n'est pas en situation de handicap



Prévention & Santé au Travail en Franche-Comté

1.Evénement déclencheur



2.Diagnostic de situation



3.Recherche de solutions



4.Mise en œuvre de solutions

Témoignage de l'entreprise COLRUYT





Merci pour votre attention

